

Qui va payer ? Les limites des réformes Peillon

Le tableau ci-après reprend les chiffres du projet de refondation Peillon. Les termes ont été légèrement modifiés pour une interprétation plus rapide. Le projet de loi peut être consulté dans son intégralité à [l'adresse suivante](#)

Création d'emplois sur 5 ans (prévisions)

Réforme de la formation initiale	27000
Dont Enseignants stagiaires Enseignants titulaires formateurs	26000 1000
Enseignants titulaires premier et second degrés	21000
Dont Premiers degré public et privé pour : <ul style="list-style-type: none">• Scolarisation des enfants de moins de 3 ans• Renforcement de l'encadrement pédagogique dans les zones difficiles• Amélioration de l'équité territoriale inter académique	14000 3000 7000 4000
Dont Second degré (public et privé) pour : <ul style="list-style-type: none">• Collèges en difficulté et lycées professionnels : lutte contre le décrochage• Amélioration de l'équité territoriale inter académique	7 000 4 000 3000
Accompagnement des élèves en situation de handicap, CPE, personnels administratifs, médico-sociaux, vie scolaire	6000
Total	54000

Au-delà de l'effet d'annonce et des retombées liées à la formation des professeurs des écoles, dont il sera possible de vérifier l'impact ultérieurement, **il ressort, y compris du texte du projet de loi, que les écoles primaires et maternelles de Villiers-sur-Orge ne verront guère leur situation s'améliorer.**

Des 14000 emplois créés, sur un mandat de 5 ans, si les promesses sont tenues, il faut déjà en défalquer 1200 destinés à faire face à l'accroissement prévu des effectifs scolaires (**30 000 élèves à 25 par classe = 1200**).

Par ailleurs il est prévu que:

- Les moyens destinés à l'accueil des enfants de moins de 3 ans (**600 postes par an sur le quinquennat = 3000**) soient **déployés en priorité**, ce qui est logique, dans les zones d'éducation prioritaires ou dans les territoires ruraux isolés les moins bien pourvus, ainsi que dans les départements et régions d'outre-mer.
- Les titulaires des **7000 postes dits de l'objectif « plus de maîtres que de classes » (1400 par an)** aillent dans les **secteurs reconnus les plus fragiles**.
- Les **2800 postes restants (4000 moins les 1200 prévus pour pallier l'évolution démographique)** serviront à des rééquilibrages territoriaux et à améliorer le remplacement **dans les zones ayant le plus souffert** (doux euphémisme) des suppressions d'emplois effectuées ces 5 dernières années.

Les enseignants qui partiront à la retraite durant la même période seront-ils tous remplacés

Il est à craindre que Villiers-sur-Orge, qui n'est pas une ZEP, en soit réduit à la portion congrue, le contribuable local condamné à faire les frais d'une réforme qui apparaît de plus en plus comme un transfert de charges sans compensations, qu'on peut évaluer à minima à l'équivalent de deux à trois emplois à temps plein sans oublier les aides supplémentaire à destination de la vie associative, contrainte elle aussi de s'adapter.

Dans des conditions d'austérité aggravée, les parents seront rapidement sollicités par l'augmentation prévisible du coût des prestations servies par la commune, restauration scolaire, CLSH...

Bien fol est qui, a priori, pourrait se prévaloir du contraire à un an à peine des prochaines municipales à moins de sacrifier le patrimoine de la commune. Il est encore temps de donner un coup d'arrêt à cette réforme qui s'inscrit dans le cadre de l'école à deux vitesses que contestent les parents et des enseignants en nombres de plus en plus importants, nous également.

mise à jour le 21-11-2013